

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

Présents : M. Jean-Pierre LEMYRE, Mme Isabelle HERVY, MM Michel DUPUY, Xavier SOREL, Paul HACQUARD, Mme Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, Mmes Yolande LEBRET, Dominique MERIADEC, MM Charles MICHEL, David TRAISNEL, Michel SOL, André LEFEVRE, Albert JEANNE formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

Mmes Claude MORIN

Mme Mauricette DESHAYES

Josiane JOUSSELIN

Mme Charlette TERRISSE

Mme Christelle MORRY qui a donné pouvoir à M. Michel SOL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVY

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1° - **PERSONNEL COMMUNAL**

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer deux emplois : un d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et le second d'adjoint administratif de 2^e classe, en raison de la restructuration du service administratif,

M. le Maire propose au conseil :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet 35H/35H à compter du 1^{er} janvier 2016
- La création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^e classe, à temps complet 35 H/35H à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

2° - **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le droit de préemption n'a pas été exercé par la Commune sur les parcelles suivantes :

DIA reçue le 4 décembre 2015 transmise par Me GODEY, notaire à ST PIERRE EGLISE concernant la parcelle AB n° 448, d'une superficie de 400 m², propriété bâtie de la Caisse de réassurance Agricole du Centre Manche -GROUPAMA.

3° **INFORMATIONS DIVERSES**

Déploiement de la Fibre optique sur la commune

Maire informe le conseil municipal que l'étude relative au déploiement de la fibre optique sur la commune est prévue en début d'année. Un transformateur sera installé rue Sainte Marie sur la propriété de la commune située face à la rue Kétil.

M. GEFFROY informe que la Communauté de Communes a provisionné cette étude.

Maison médicale :

Avancement des travaux : chape coulée sauf sas.

M. le Maire informe que le mur près la rivière a été endommagé par une entreprise mais qu'en collaboration avec le technicien rivière de la communauté de communes, une solution a permis la mise en place d'un mamelon avec toile et la pose de 150 végétaux sera réalisée.

M. SOL demande ce qui avait provoqué l'effondrement d'une partie de la berge du Vaupreux et qui prenait en charge les travaux de remise en état.

M. GEFFROY précise que les travaux sont pris en charge par la communauté de communes du Val de Saire qui est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et que l'entreprise a participé à la restauration.

M. JEANNE répond que ce problème, non volontaire, a permis la réalisation d'une protection de la rivière.

Colis de Noël pour les personnes âgées: remerciements.


Remerciements du Rotary Club pour l'organisation du loto du 14 novembre 2015 à la halle aux grains.

Noël des enfants : beau spectacle adapté aux enfants organisé par le comité des fêtes et distribution de friandises par la commune.

Vœux de la Communauté de Communes du Val de Saire : 7 janvier 2016 à Teurthéville-Bocage.

Fin de la séance : 20 H

Le SECRETAIRE,
Isabelle HERVY



Le MAIRE,
Jean-Pierre LEMYRE

